



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 JUILLET 2020

I/ Election des délégués du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Vu le Décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de Monthoiron ;

Vu les articles L.283 à L.293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 à R.148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément, le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués ;

Considérant que le ou les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours, l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire, il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

Monsieur Patrice Azile, Maire

Monsieur Christophe Cardineau, Adjoint

Madame Graziella Faugeroux, Adjointe

Monsieur Romain Goyaud, Conseiller Municipal

Madame Audrey Ferrières, Conseillère Municipale

Désignation des délégués

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin - désignation des délégués

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Madame FAUGEROUX Graziella, 13 (treize) voix

Monsieur CARDINEAU Christophe, 10 (dix) voix

Monsieur AZILE Patrice, 9 (neuf) voix

Monsieur TOULOUSE Philippe, 7 (sept) voix

Monsieur GAUFFREAU Corinne, 3 (trois) voix

Madame FAUGEROUX Graziella, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Monsieur CARDINEAU Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Monsieur AZILE Patrice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Désignation des suppléants

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin - désignation des suppléants

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur TOULOUSE Philippe, 14 (quatorze) voix

Madame FERRIERES Audrey, 14 (quatorze) voix

Madame GAUFFREAU Corinne, 13 (treize) voix

Monsieur TOULOUSE Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant.

Madame FERRIERES Audrey, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléant.

Madame GAUFFREAU Corinne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée suppléant.

La séance est levée à 20h10